

## FICHE DE POSTE CPD EPS

### Conseiller Pédagogique Départemental Education Physique et Sportive

<b>Dispositif</b>	
<b>Missions</b>	<p>Sous l'autorité directe de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DASEN), le conseiller pédagogique départemental participe à la mise en œuvre des orientations et priorités nationales (Savoir nager, savoir rouler, 30 mn d'activités physiques quotidiennes, génération 2024) ainsi que du programme de travail départemental.</p> <p>Il a pour missions:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ de conseiller l'IA-DASEN pour le développement de l'éducation physique et sportive (EPS) dans le 1er degré,</li> <li>✚ d'animer l'équipe départementale (CPC EPS et délégués USEP) pour l'enseignement de l'EPS,</li> <li>✚ d'aider à l'élaboration de la politique départementale en liaison avec les partenaires locaux,</li> <li>✚ de contribuer à la formation des professeurs des écoles et des différents intervenants participant à l'action éducative de l'école,</li> <li>✚ de participer à la mise en œuvre des parcours avenir, santé, artistique et culturel à l'échelle départementale</li> <li>✚ d'intervenir sur les actions de formations en qualité de formateur, seul ou avec des partenaires.</li> </ul> <p>Le conseiller pédagogique départemental EPS a un rôle de personne ressource, tant auprès de l'IA-DASEN (information, conseil, aide à la décision), qu'auprès des acteurs à différents niveaux de mise en oeuvre (circonscriptions, écoles, partenaires...)</p> <p>Il peut représenter l'IA-DASEN lors des cellules de crise en préfecture (en particuliers les vigilances météorologiques) puis participer à la communication vers les directeurs d'écoles.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>MISSIONS DEPARTEMENTALES</u></b></p> <p><b><u>Correspondant départemental à la sécurité - premier et second degrés- de Corse du Sud</u></b></p> <p>Accompagner la politique départementale de la sécurité routière et de la prévention des risques, en collaboration avec les référents des circonscriptions et des établissements, les associations, les services de la Préfecture et de la Gendarmerie</p>

	<p><b><u>Conseiller de prévention départemental</u></b>          Sous l'autorité de l'IA-DASEN, le conseiller de prévention départemental assistera et conseillera l'IA-DASEN dans la mise en œuvre des règles de santé et sécurité au travail.</p> <p>La mission de Conseiller de Prévention Départemental a pour objet principal d'assurer une mission d'animation et de coordination du réseau départemental des Assistants de Prévention de circonscription de l'enseignement préélémentaire et élémentaire nommés auprès de chaque Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) dans chaque circonscription du département.</p> <p>Elle s'articule autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;</li> <li>- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;</li> <li>- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de santé et sécurité et des techniques propres à les résoudre ;</li> </ul> <p>conformément à ces dispositions, le conseiller de prévention départemental est associé aux travaux du CSA Spécial et assiste de plein droit à ses réunions avec voix consultative.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>MISSIONS ACADEMIQUES</u></b></p> <p><b><u>Coordonnateur académique à la sécurité.</u></b></p> <p>Sous l'autorité du recteur d'Académie, le coordonnateur académique l'assistera et conseillera dans la mise en œuvre de l'éducation à la sécurité visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aider à organiser et coordonner la mise en œuvre du continuum éducatif d'éducation à la sécurité routière et domestique dans les établissements scolaires de Corse.</li> <li>- Informer l'ensemble des personnes ressources des textes officiels et notamment de la circulaire annuelle de l'Education à la sécurité routière.</li> <li>- veiller à coordonner les projets d'éducation à la sécurité routière des établissements du premier degré et du second degré en fonction des enjeux locaux.</li> <li>- Veiller à la préparation et au passage de l'Attestation de Première éducation à la Route (APER) dans les écoles, des Attestations Scolaires de Sécurité Routière niveau 1 et 2 dans les collèges et du module obligatoire de sensibilisation à la sécurité routière au lycée.</li> </ul> <p>Dans le cadre de ses missions et en qualité de formateur académique, le coordonnateur aura la responsabilité d'</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser, des sessions annuelles pour les référents sécurité des établissements scolaires.</li> <li>-répondre favorablement aux demandes d'animations pédagogiques éventuelles visant une meilleure connaissance de l'Education à la sécurité à l'attention des professeurs des écoles.</li> <li>- Veiller à diffuser régulièrement l'actualité sécurité routière et domestique : l'évolution de la législation, des dispositifs, et de l'accidentalité locale et nationale.</li> </ul>
<p><b>Connaissances et compétences mobilisables</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Maîtriser les compétences de formateurs dans les différents cycles d'enseignement,</li> <li>-Posséder une parfaite connaissance de l'environnement éducatif et de l'enseignement de l'EPS dans le 1er degré,</li> <li>-Actualiser régulièrement ses connaissances,</li> <li>-Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service,</li> <li>-Savoir communiquer à l'oral pour affirmer les choix institutionnels et aider à la formalisation des pratiques,</li> <li>-Faire preuve de bonnes capacités d'organisation,</li> <li>-Maîtriser l'outil informatique et les plates-formes de formation.</li> </ul>

<b>Conditions particulières</b>	<p>Poste ouvert aux personnels enseignants du 1er degré et du 2<sup>nd</sup> degré titulaire du CAFIPEMF option EPS ainsi qu'aux personnels titulaires du CAPEPS (pour les candidats du second degré, une bonne connaissance du premier degré est indispensable)</p> <p><b><u>Lieu d'exercice</u></b> : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Corse du Sud.</p> <p><b><u>Date de prise de fonction</u></b> : Septembre 2023</p> <p><b><u>Conditions de nomination</u></b> : Nomination à titre définitif (sous réserve de détention du titre requis).</p> <p>La candidature ainsi que la lettre de motivation doivent parvenir <b><u>avant le vendredi 12 mai 2023</u></b> uniquement par mail à <a href="mailto:mvt2a@ac-corse.fr">mvt2a@ac-corse.fr</a> <b>et</b> <a href="mailto:ce.ia2a@ac-corse.fr">ce.ia2a@ac-corse.fr</a></p>
---------------------------------	---